



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A SAN FRANCISCO

PROCES VERBAL DU 2ND CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019 - 12 NOVEMBRE 2018

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le mardi 6 novembre 2018 à 10h30 au Consulat Général de France à San Francisco.

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- Mme DICKSON Tiphaine, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger (par téléphone)
- Mme LAFITTE Sophie, Consule Générale adjointe
- M. LEBRUN-DAMIENS Emmanuel, Consul Général, Président du Conseil Consulaire des Bourses
- M. MOREL Serge, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- Mme SUBERVILLE Sophie, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. VITRAC Jean-Jacques, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger
- M. ZAMBELLI Jean-Claude, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger

Membre désigné :

- M. BOGNON Thierry, Chef de chancellerie
- Mme CHALOM Yvette, Présidente de la section locale de Français du monde – Association démocratique des Français de l'étranger
- Mme GAONAC'H Mireille, Agent comptable du Lycée International Franco-Américain
- Mme LOURY Myriam, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires
- M. MARTINEZ Gérard, Directeur de l'Etoile French immersion school
- Mme DE MORTILLET Laëtitia, Présidente de la section locale de l'Union des Français de l'étranger (UFE)
- Mme PLAIS Claire, Directrice administrative et financière du Lycée français de San Francisco
- M. PORTALES Antoine, Directeur administratif et financier de l'Ecole bilingue de Berkeley

Absents :

- M. CHARCONNET Jean, Attaché de coopération pour le français
- M. DIETZ Philippe, Directeur de l'Ecole internationale de la Péninsule
- Mme DREISIN Pam, Directrice de l'Ecole franco-américaine de Portland
- Mme GREINER Barbara, Directrice de l'Ecole d'immersion française de Washington
- M. PERROT Pierre-Ludovic, Directeur de l'école franco-américaine de la Silicon Valley
- M. TEXIER Emmanuel, Proviseur du Lycée français de San Francisco
- M. THUAU Eric, Directeur de l'Ecole franco-américaine du Puget-Sound

Première partie avant examen des dossiers individuels

M. Emmanuel LEBRUN-DAMIENS, Consul général, a commencé le Conseil à 10h30 en remerciant tous les membres présents.

Il a ensuite présenté les nouvelles personnes participant à ce Conseil :

- Mme Claire PLAIS, Directrice financière du Lycée français de San Francisco
- Mme Myriam LOURY, Agent en charges des bourses scolaires et des affaires sociales au Consulat

M. LEBRUN-DAMIENS a ensuite invité les membres à prendre connaissance de la liste des documents de travail leur ayant été remis :

- l'ordre du jour
- le guide du participant
- les courriels formels : bilan de la CCB1 et instructions de cadrage des travaux de la CCB2
- la fiche Resilo (Renseignement sur la situation locale)
- les fiches de tarifs scolaires des établissements

Le Consul général a rappelé que tous les membres de la commission locale s'engageaient formellement et solennellement à respecter le principe de confidentialité qui régit les débats. Ainsi, ils s'engagent à ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présentés et à ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées. Le président peut demander à l'Agence d'exclure de cette instance tout membre qui n'aura pas respecté cette règle essentielle au bon fonctionnement du système.

M. LEBRUN-DAMIENS a mentionné les données chiffrées de la campagne 2018/2019 :

- résultats de la 1ère commission nationale :
2018/2019 : 1.956.361,66€, soit 2.301.601,95\$ ont été alloués à 160 élèves boursiers (118 familles) au taux de 0,85€ pour 1\$.
Pour rappel, en 2017/2018 : 2.317.218,80€, soit 2.431.058,32\$ alloués à 165 boursiers au taux de 0,90€ pour 1\$.

Ce cadre budgétaire permet de répondre favorablement à toutes les demandes de bourses qui respectent les critères d'attribution.

A l'issue de la première commission nationale, 19 enfants (14 familles), qui avaient obtenu des bourses, n'ont finalement pas été scolarisés dans les établissements homologués.

Le cadre budgétaire dans lequel s'inscrivent les travaux du présent conseil consulaire est le suivant : l'enveloppe globale attribuée au poste s'élève à 2.352.941,18\$, soit 2.000.000€ pour 2018/2019 (2.579.000\$, soit 2.321.100€ pour 2017/2018).

Les dossiers reçus pour la seconde phase de la campagne se répartissent comme suit :

- 7 demandes de familles nouvellement arrivées dans la circonscription ou n'ayant pas été en mesure pour des raisons valables de présenter leur demande au printemps (13 en 2017/2018)
- 9 demandes de révisions ont été initiées par les familles
- 11 dossiers ont fait l'objet d'ajustements techniques

Le plafonnement a été modifié pour les classes de troisième du Lycée français de San Francisco, suite à un alignement des tarifs réels sur ceux des classes de lycée. Il n'y a pas eu de changement pour les autres établissements.

M. LEBRUN-DAMIENS a remercié les établissements pour leur excellente collaboration avec Mme LOURY, notamment au cours des travaux préparatoires.

Les conseillers consulaires et les directeurs des établissements ainsi que leurs représentants ont été invités à prendre la parole, ils n'ont apporté aucun commentaire.

Mme LOURY a ensuite présenté les dossiers des familles, premières demandes (7) et demandes de révision (20).

Après examen attentif des dossiers individuels, le poste a proposé :

- D'accorder une bourse à 7 nouvelles familles
- D'accorder une bourse pour une famille dont la demande avait été ajournée lors de la première Commission
- De relever la quotité des bourses accordées lors de la première Commission pour 8 familles en raison de changements intervenus dans leur situation familiale, professionnelle ou financière
- D'apporter des modifications techniques à 5 dossiers de bourses
- De relever mécaniquement la quotité de bourse accordée lors de la première Commission en raison du rehaussement des tarifs des élèves de troisième du LFSF pour 6 élèves boursiers.

Aucun commentaire supplémentaire n'a été apporté. La séance a été levée à 12h.